



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rapport du jury**

**Concours : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré**

- **CAPES INTERNE AVEC AFFECTATION LOCALE A MAYOTTE**

**Section : histoire et géographie**

**Session 2023**

Rapport présenté par Catherine BIAGGI, présidente du jury, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

## **Table des matières**

<b>I. Présentation du concours</b>	<b>3</b>
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseils aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	5
4. Composition du jury	6
<b>II. Quelques statistiques</b>	<b>6</b>
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
<b>III. Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	<b>7</b>
1. Première partie : composition en géographie	7
2. Seconde partie : analyse de documents en histoire	10
<b>IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission</b>	<b>12</b>

## I. Présentation du concours

### 1. Rappels généraux

#### • Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2022-2023 a été celle de la deuxième session du concours en histoire-géographie.

#### • Calendrier

L'épreuve écrite de la session 2023 s'est tenue le 04 avril 2023, les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

La session d'oral s'est tenue du 26 au 30 juin 2023 sur deux sites distincts, selon le choix des candidats :

- A Mayotte, sur le site du lycée Younoussa Bamana de Mamoudzou.
- A Paris, sur le site du Lycée Molière.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, le recteur de l'académie de Mayotte, les équipes de direction des deux établissements ainsi que l'ensemble de leurs personnels pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Cette disponibilité est indispensable à la bonne tenue d'un concours dont l'une des singularités est de se tenir simultanément sur plusieurs sites.

### Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

### 2. Définition des épreuves

#### • Épreuve écrite d'admissibilité

#### Principes généraux

L'épreuve est notée de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire. Le fait de ne pas participer à l'épreuve ou à une partie de l'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas déposer le dossier de RAEP, support de l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Outre la maîtrise de la discipline, le jury tient compte dans sa notation, de la maîtrise de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

L'épreuve écrite d'histoire-géographie comporte deux parties :

- Une composition d'histoire ou de géographie, au choix du jury
- Une analyse de documents dans la discipline ne faisant pas l'objet de la composition
- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de sorte que les deux disciplines sont évaluées à parité. Le programme de l'épreuve est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires de l'enseignement secondaire (collège, lycée voies générale tronc commun et technologiques).

### ● Épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat et transmis au jury. Ce dossier n'est pas noté mais donne lieu à un sujet défini par le jury que le candidat devra traiter lors de l'oral (temps de préparation de 30 minutes).

#### ◆ Composition du dossier de RAEP

Le dossier comporte **deux parties**.

**Dans une première partie** (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

**Dans une seconde partie** (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation du numérique au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le jury invite le candidat, une fois la contextualisation réalisée, à développer plus particulièrement une séance de son choix (au sein de la séquence proposée) plutôt que les décrire toutes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle lui permettant d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent

comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Cette authenticité est attestée par la signature du chef d'établissement accompagnée du tampon de celui-ci.

#### ◆ **Présentation du dossier :**

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

#### ◆ **Déroulement de l'épreuve**

- Durée de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum.
- Coefficient 1

**L'épreuve comporte deux parties.** Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

#### **Première partie**

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum échange avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

#### **Seconde partie**

- Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

**Remarque importante :** lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, ce qui est le cas pour l'histoire et géographie, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

### **3. Programme du concours**

Le programme de l'épreuve d'admissibilité est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors spécialité HGGSP).

#### 4. Composition du jury

Le jury du CAPES interne à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2023 de 14 personnes nommées par arrêté du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, publié à la date du 14 mars 2023.

#### II. Eléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents à l'épreuve écrite, mais une sélectivité maintenue

##### 1. Épreuve écrite d'admissibilité

Lors de la session 2023, **8 postes** ont été ouverts au concours. **20 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité. Le jury a retenu **10 admissibles** ; une candidate ayant été admise au CAPES interne à l'issue des oraux d'admission, 9 admissibles ont finalement été entendus. La barre de l'admissibilité a été fixée à 09/20.

##### 2. Épreuve orale d'admission

**Les 9 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales d'admission** : 7 candidats au lycée Bamana de Mamoudzou à Mayotte, ainsi que 2 candidats au Lycée Molière.

Sur les 8 postes ouverts au concours, à l'issue de ses travaux de délibération menés le vendredi 30 juin, le jury a fixé la barre d'admission à 10,5/20 (21/40). Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

### III. Analyses et commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité<sup>1</sup>

L'épreuve dure 5 heures et se compose de 2 parties : une analyse de documents et une dissertation. La première difficulté tient de ce fait à la gestion du temps.

#### 1. Analyse de documents

L'analyse de documents en géographie portait sur « **Le tourisme et ses espaces** »

- **Les principales attentes**

Outre le soin apporté à la rédaction, à la correction de la langue (respect des règles élémentaires de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire) et à la précision du vocabulaire géographique utilisé, le jury a été attentif aux aspects suivants :

Au regard des programmes et du sujet proposé, il était attendu des candidats des connaissances générales sur l'approche géographique du tourisme et la prise en compte des renouvellements épistémologiques de la discipline depuis un peu plus de 20 ans. Le sujet se prêtait également bien à l'évaluation de la maîtrise du raisonnement par échelles des candidats, d'analyse paysagère, et au plan didactique de la compréhension de démarches comme celle de l'étude de cas.

Les approches scientifiques et épistémologiques renouvelées sur le tourisme sont largement présentes à travers les programmes du secondaire. Il était attendu des candidats qu'ils soient capables de proposer une définition du tourisme non seulement comme une activité économique, mais surtout comme un système d'acteurs, de lieux et de pratiques permettant aux individus la récréation par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien (Knafou et Stock, 2003). Le candidat était ainsi invité à dégager les caractéristiques qui singularisent le tourisme des autres types de mobilités, dépassant l'analyse classique (flux d'échanges et de personnes, zones d'émission et de réception...). Les mobilités touristiques se fondent sur un déplacement choisi, dans le but de rompre avec l'espace et les temporalités du quotidien (« récréation »). Ces approches s'intéressent également à la dimension géohistorique dans la mise en tourisme du monde (« moments de lieux » R. Knafou), faite d'étapes (trois « révolutions touristiques », Ph. Violier) aboutissant à la production d'un écoumène touristique plus vaste que l'écoumène de l'habiter permanent par la diffusion d'un tourisme aujourd'hui mondialisé et individualisé (3<sup>e</sup> « révolution touristique »).

Dans le cadre d'une analyse critique et croisée des deux documents proposés et en considérant le temps imparti à l'épreuve, il était attendu du candidat qu'il soit capable de :

- **Analyser des documents géographiques de nature variée** pour identifier et analyser les aménagements touristiques en intégrant les approches culturelles du tourisme : le tourisme est une forme de mobilité productrice d'espaces spécifiques. Envisager le tourisme comme un prisme révélant le regard que les sociétés portent sur les paysages proches ou lointains permet de questionner les imaginaires, l'exotisme produisant une mise en décor par des aménagements et des acteurs mondialisés de la croisière ;
- **Mobiliser des compétences géographiques, notamment une méthode de lecture paysagère** fondée sur une contextualisation et une démarche de changement d'échelle pour identifier les ruptures, identifier et hiérarchiser les espaces de concentration des croisiéristes, à éclairer l'analyse en mobilisant un raisonnement multiscalaire et des connaissances personnelles ;
- **Mobiliser des notions et un vocabulaire adaptés** à l'objet de l'étude (système touristique, bassin touristique, tourisme de proximité, écoumène touristique, transition touristique, tourisme en transition ...), identifier, analyser et questionner les lieux du tourisme mis en évidence par le sujet en mobilisant une typologie précise (site, comptoir, station...) et ses critères (présence ou d'hébergements, coprésence ou non d'habitants permanents, activités économiques diversifiées). Le bateau de croisière (comptoir touristique) et la plage de Labadee (site) pouvaient être appréhendés ensemble comme un comptoir, la plage étant un prolongement du bateau. Les termes de « resort flottant », « bulles touristiques » « hyperlieu touristique » étaient également pertinents dans leur mobilisation, à condition d'être clarifiés.

<sup>1</sup> Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. <sup>2</sup> BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

- **Identifier et questionner les pratiques touristiques** concernées, en lien avec l'habiter, leurs effets dans le cadre d'un questionnement sur la durabilité des formes de tourisme et les acteurs (les croisiéristes, les compagnies de croisière, les pays et sociétés d'accueil des croisiéristes) ;
- **Démontrer une capacité d'analyse critique et nuancée des documents** à l'aide de la mobilisation de connaissances plus larges sur le tourisme.

- **Les éléments suivants ont fait l'objet d'une valorisation :**

- La proposition d'une production graphique valorisant le raisonnement géographique, par exemple au service de l'analyse paysagère, qui ne soient pas de simples illustrations ;
- La mobilisation à bon escient de références scientifiques précises démontrant une bonne connaissance et compréhension des travaux actuels des géographes.

- **Certains écueils ont en revanche été sanctionnés :**

- Décrire les documents sans les croiser, les considérer séparément chacun dans une partie ;
- Paraphraser les documents ;
- Proposer une composition sur le sujet en mobilisant les documents en guise de simples illustrations ;
- L'absence de problématisation ;
- L'absence de raisonnement géographique mobilisant des échelles, des notions et des connaissances adaptées au sujet.

## Proposition de corrigé

### Introduction

Il s'agit de **contextualiser l'espace concerné par le sujet** : le bassin Caraïbéen et les idées attendues sont en lien avec la notion de « méditerranée américaine » :

- espace de contrastes et de fortes inégalités
- premier bassin de croisière au monde
- présence de nombreux acteurs internationaux, de territoires rattachés à des Etats extérieurs à la région, espace de projections d'enjeux
- le rôle majeur des îles

Les candidats devaient identifier qu'il était demandé **d'analyser un cas**, et ainsi faire ressortir ses caractéristiques, les mettre en regard des dynamiques générales dont la connaissance était indispensable, le tout en vue de faire apparaître ce qui relève d'un archétype mondialisé et d'éventuelles spécificités régionales voire locales.

A l'occasion de la **présentation synthétique des 2 documents**, il convenait de montrer une bonne compréhension de l'intérêt de les croiser : une approche spatiale et paysagère, quantitative et qualitative, par les flux et les pratiques ; une démarche multiscale contextualisée.

Cette présentation débouche sur une **problématisation** qui pouvait reposer sur plusieurs démarches possibles, notamment :

- interroger le tourisme mondialisé à travers le tourisme de croisière dans le bassin caraïbéen. L'axe de problématisation relève alors d'une analyse du tourisme comme producteur d'espaces, qui révèlent une mise en relation hiérarchisée des territoires et des lieux. Il s'agit de questionner notamment la production d'enclaves et ses impacts sur les territoires accueillant les mobilités touristiques ;
- interroger le tourisme à travers les formes et les impacts territoriaux des flux de croisiéristes au sein du bassin caraïbéen. Il s'agit alors de proposer un mouvement permettant au fil de la copie de mettre en perspective le cas considéré dans les grandes tendances du tourisme mondialisé.

Quelle que soit l'entrée choisie, il était attendu des candidats qu'ils abordent les caractéristiques fondamentales de l'industrie des croisières, notamment la question du gigantisme des bateaux ou encore de la concentration actorielle (quatre compagnies captant plus de 80 % des mobilités de croisière dont la compagnie Royal Caribbean). La réflexion sur les effets territoriaux et environnementaux de cette forme de tourisme de masse était attendue, en mobilisant ainsi les débats sociétaux contemporains autour de la vulnérabilité face aux crises environnementales, sanitaires et géopolitiques. La notion de transition pouvait être mobilisée de cette façon.

L'organisation de la copie est dans tous les cas cohérente avec la démarche adoptée lors de la problématisation. Une possibilité est proposée ci-dessous qui ne doit pas restreindre l'appréciation d'autres organisation du raisonnement.

### 1. Les contrastes du premier bassin de croisière mondial

- Des mobilités de croisières généralisées au sein du bassin qui révèlent un fort ancrage régional en lien avec l'importance de la proximité des Etats-Unis et du potentiel de clients solvables que cela représente. L'échelle régionale est en soi l'expression d'une insertion dans les dynamiques mondialisées de l'activité et de la pratique touristique du fait de la mise en contact de territoires présentant de fortes disparités socio-économiques.
- Cette entrée socio-économique est à croiser avec la dimension géopolitique. L'espace dessiné par les flux donne également à voir le contournement de Cuba. A travers cet exemple, les entrées socio-économiques et géopolitiques s'articulent pour dessiner une hiérarchisation des territoires au prisme de leur niveau d'intégration par la forme de fréquentation touristique que représente les escales des bateaux de croisière.
- Des contrastes apparaissent en fait à toutes les échelles, ce qui participe de la hiérarchisation des territoires non seulement à l'échelle régionale, mais également nationale et locale. Il existe une forte dépendance aux équipements portuaires pour accueillir des navires de croisière, mais également aux facilités fiscales et financières pour attirer les compagnies. Cela contribue à la hiérarchisation portuaire à l'œuvre, entre simple escales et ports-bases, mais également à l'exceptionnalisation de lieux au sein de territoires accroissant en retour la manifestation d'inégalités. En cela, le cas de Labadee est emblématique d'une logique territoriale d'enclave et d'exclave touristique.

### 2. Les espaces de la pratique touristique de croisière

- Le cas de Labadee/Labadie est en soi archétypal de ce processus de spécification territoriale d'un lieu en lien avec le tourisme approché comme une pratique et une activité. « Labadee » est le toponyme anglicisé de « Labadie » qui est un village haïtien situé sur la côte Nord de l'île. Le toponyme anglicisé ne désigne pas ce village, mais un site singulier extra-territorialisé, appartenant à un acteur du tourisme de croisière : la Royal Caribbean Company (RCC). Enclave en Haïti, ce site se positionne avant tout comme une exclave relevant d'un espace réticulaire dont la cohérence est attachée à l'itinéraire de croisière et à ses temporalités, soit au produit commercialisé par la RCC. Le paysage révèle le degré d'équipement d'un site qui a tout d'un comptoir touristique tourné vers la mer, et non vers l'intérieur. La rupture avec l'environnement territorial apparaît nettement par l'utilisation de la forêt d'arrière-plan : non seulement elle isole de l'intérieur de l'île, mais également elle crée un masque qui dessine un cadre (green frame) qui participe de la construction de l'expérience proposée au touriste. Cette construction repose sur la capacité du croisiériste à maîtriser les distances et la porosité entre deux spatialités : le *dedans* de la croisière et le *dehors* qui doit être relégué au rang de cadre et non de perturbateur, qui plus est dans le contexte de la confrontation exacerbée de niveaux de richesses. Tout relève dans cet exemple de l'idée d'extraterritorialité par un processus de captation territoriale et de privatisation légale (sans retombées majeures pour le territoire environnant), au profit d'une « disneylandisation » de la destination qui n'est pas Labadee en soi, mais un « bassin caribéen » composé d'un archipel de sites et comptoirs, et surtout de l'expérience de l'espace cœur de ce système : le bateau.
- Le bateau de croisière est en effet le cœur du système, à la fois connecteur et isolant. Si le dossier ne donne pas à voir précisément l'organisation d'un navire de croisière, l'idée de gigantisme peut être identifiée grâce à la photographie. En outre, le candidat peut mobiliser ses connaissances pour amener l'idée que cet espace touristique en soi, qui se compose de plusieurs lieux/places (piscine extérieur, restaurants, salle de spectacle...) est un puissant facteur d'entre-soi, contribuant à dessiner un dedans et un dehors reposant que le partage d'une temporalité commune : la croisière. Il s'agit donc d'un espace d'un tourisme exclusif renforçant la capacité de régulation des relations à l'altérité. Il s'affirme ainsi comme un hyperlieu touristique mondialisé en raison de son caractère standardisé : les mêmes codes et configurations se retrouvent par exemple entre les navires du bassin caribéen et ceux de Méditerranée.

### 3. Des pratiques et des stratégies : typologie des acteurs

- En premier lieu, le type d'acteurs produisant le service commercial sur lequel repose l'activité et la pratique touristique : la compagnie de croisière. Dans le cadre de ce dossier documentaire, une compagnie est particulièrement mise en avant, la RCC, qui est non seulement exploitante de navire, mais également un acteur foncier et économique au sein des territoires. A travers la promotion de ses prestations, la RCC est également un acteur de la construction d'un régime de visibilité de la Caraïbe fondé sur l'exotisme, le dépaysement, comme la nature même du doc 2 en atteste. La RCC incarne ainsi la complexité de la mondialisation contemporaine à travers la forte porosité entre mondialité économique et financière d'une part, et ancrage territorial régional d'autre part.

Cet acteur contribue ainsi à la recomposition des territoires à travers la nature et la forme de leur intégration à la mondialisation, en l'occurrence touristique.

- En deuxième lieu, le type d'acteurs qui habite l'espace de temps produit par le service, et qui se révèle à travers cette expérience : le touriste, en l'occurrence le croisiériste. La mutation en croisiériste débute dès la phase de projection dans cette pratique touristique, par exemple sous la forme de la recherche internet d'un produit. L'appropriation de représentations territoriales débute dès cette phase, en cela le doc 2 est encore une fois emblématique.
- En troisième lieu, le type d'acteurs qui cherchent à se positionner par rapport à ce qui peut apparaître comme une opportunité, une contrainte voire une menace : les autorités locales. Il peut s'agir notamment des Etats qui concèdent des terrains comme à Labadee, ou plus largement des acteurs publics qui choisissent d'aménager les zones portuaires pour attirer et/ou tirer profit de l'activité de croisière.  
Il sera possible de terminer cette typologie sur l'identification d'un manque du dossier : la place des populations locales.

## Conclusion

Il importe que la conclusion ne soit pas un résumé maladroit des paragraphes qui précèdent. Il est toujours attendu du candidat la capacité de répondre de manière synthétique à l'axe de problématisation choisi.

## 2. Composition en histoire

### « L'affrontement des blocs, 1947-1991 ».

- **Les attendus méthodologiques :**

**Le soin apporté à la rédaction et à la correction de la langue (respect des règles de syntaxe et de grammaire) est un attendu indispensable** et qui a permis de hiérarchiser les copies. La précision et la richesse du vocabulaire historique ont également été des éléments de discrimination des copies.

Le jury a été attentif au respect des règles de méthode suivantes :

- L'analyse pertinente du sujet, à travers la définition de ses termes et leur mise en relation, ainsi que son bornage chronologique. Il s'agit d'analyser les motifs et les modalités de l'affrontement des deux blocs, occidental et communiste, mais aussi ses variations d'intensité et ses limites dans un monde qui est de moins en moins structuré par la seule logique bipolaire au fur et à mesure que l'on avance dans la période.
  - L'opération de hiérarchisation et de mobilisation de connaissances solidement maîtrisées sur les notions (guerre froide, blocs...), sur les acteurs constitutifs des deux camps comme sur ceux qui échappent à la logique bipolaire, sur la chronologie des crises et des conflits que provoque leur affrontement.
  - La construction d'une réflexion problématisée et structurée, avec une introduction consacrée à la définition du sujet et à la formulation d'une problématique (sous une forme interrogative ou non), et s'achevant par l'annonce claire du plan retenu. Un développement organisé en parties et sous-parties était attendu, selon un plan justifié mais qui échappait difficilement à une structure d'ensemble chronologique ; le choix d'un autre type de plan ne pouvant cependant être sanctionné dans la mesure où il parvient à restituer les grandes scissions de l'histoire de la guerre froide. Enfin, une conclusion permettant de répondre de manière synthétique à la problématique et proposant une ouverture (par exemple sur la pertinence de la notion de bloc au-delà de la guerre froide) était indispensable.
- **Les attendus scientifiques :**
  - Une maîtrise précise et complète de la notion de bloc dans ses dimensions idéologique, politique, diplomatique et militaire depuis leur constitution au début de la guerre froide. Cette maîtrise pouvait être appuyée sur une ou deux références historiographiques ( par exemple, A. Fontaine, H-G Soutou, ou encore P Grosser et le numéro de la documentation photographique consacré à la guerre froide).
  - La capacité à différencier les modalités de leur affrontement, de la guerre idéologique au nom d'un modèle (lui-même succinctement défini) dont la victoire finale paraît certaine aux yeux de ses partisans au conflit armé, en passant par la crise diplomatique qui semble parfois le précéder ; direct ou indirect, central ou périphérique lorsqu'il s'agit du conflit armé, le tout à l'âge du dangereux « équilibre de la terreur » nucléaire.

- Une maîtrise de la chronologie de la guerre froide, de son déclenchement en 1947 à sa fin progressive, entre 1985 et 1991, et dans ses grandes scissions classiques (guerre froide, coexistence pacifique, Détente, guerre fraîche, nouvelle politique à partir de 1985).
  - Ce qui va de pair avec la connaissance des principales crises de la guerre froide illustrant cette logique d'affrontement, comme les crises de Berlin et de Cuba, les guerres de Corée, d'Indochine et du Vietnam ou encore d'Afghanistan ; un développement un peu plus précis sur quelques-unes d'entre elles était attendu des candidats.
  - La prise en compte de l'ensemble des acteurs au sein des deux blocs et de l'impact de leur politique sur la conduite de l'affrontement, que ce soit à l'Ouest avec la France ou la RFA, ou à l'Est avec les démocraties populaires dont l'évolution est décisive dans la redéfinition de la politique soviétique à l'époque de Gorbatchev ; mais aussi des acteurs qui prétendent échapper à la logique bipolaire et dont l'émergence est un élément déterminant pour l'affrontement entre les blocs , tel le Tiers Monde.
  - L'analyse de quelques dissensions au sein des deux blocs, à l'exemple du schisme sino-soviétique à partir de 1960, comme éléments explicatifs pour comprendre l'évolution des modalités de l'affrontement desdits blocs, en particulier dans le cadre des stratégies périphériques déployées dans le Tiers-Monde.
- **Les éléments suivants ont fait l'objet d'une valorisation :**
    - Une bonne connaissance de la façon dont chaque bloc prévoit l'évolution et l'issue de son affrontement avec l'autre, et à quelle échéance (guerre à moyen terme au début de la guerre froide ; horizon 1980 avec Khrouchtchev...).
    - Une analyse de l'articulation précise des différents niveaux de l'affrontement (idéologique/militaire ; diplomatique/ nucléaire), avec une mesure fine du poids de l'arme nucléaire que l'on ne peut simplement résumer comme facteur de paix en dernière instance.
    - La prise en compte de la scène politique interne aux Etats comme champ d'affrontement de la guerre froide, les partis communistes des démocraties occidentales constituant de ce point de vue un objet d'analyse privilégié.
    - Une illustration plus précise des modalités de l'affrontement idéologique, à travers par exemple la mobilisation des intellectuels, la production culturelle et ses médias, etc... en lien avec des stratégies de propagande/désinformation conduites par les agences de renseignement des Etats des deux blocs.
    - Une analyse des équilibres mouvants de la géopolitique mondiale et des jeux complexes et non dépourvus d'arrière-pensées des superpuissances dans le choix des modalités et de l'intensité de l'affrontement (qui reste malgré tout l'horizon de leurs relations) mais aussi de la part d'acteurs secondaires, comme par exemple la France.
  - **Quelques écueils repérés**, parmi lesquels un traitement du sujet pris comme si son intitulé était simplement « La guerre froide », l'idée d'affrontement étant alors minorée, ou bien une composition limitée à la rivalité entre les deux superpuissances, Etats-Unis contre URSS, ou encore la réduction de l'idée d'affrontement au seul scénario du conflit militaire, alors que celui-ci devait être restitué dans une gamme de relations conflictuelles.
  - **Proposition de plan :**

Quels sont les motifs, les formes et l'issue de l'affrontement entre les blocs occidental et communiste, dans un contexte international marqué par la guerre froide, mais aussi par l'affirmation progressive d'acteurs désireux d'échapper à la logique bipolaire ?

1. La constitution des blocs au début de la guerre froide : vers un affrontement ouvert ? 1947-1953
2. Dissensions internes aux blocs et stratégies d'affrontement indirect à l'époque de la coexistence pacifique et de la Détente (mi-années 1950–mi-années 1970)
3. Un bloc de l'Est qui renonce à l'affrontement face à un bloc occidental renforcé (jusqu'en 1991)

### 3. Principales remarques sur le contenu des compositions et des analyses de document

- Les productions réalisées démontrent une faible mobilisation des connaissances et une méthodologie fragile.

- L'analyse et la compréhension des sujets est globalement insuffisante ce qui ne permet que trop rarement aux candidats de traiter la question dans son intégralité.
- La problématisation et la construction d'un plan adapté reste trop souvent lacunaire.
- Quelques candidats ont donné l'impression que leurs connaissances ne se limitaient qu'à ce qu'ils enseignaient. Ainsi, beaucoup d'exemples développés renvoient aux éléments abordés dans les manuels scolaires que ce soit en histoire ou en géographie.
- Dans l'analyse de document en géographie, le jury regrette l'absence quasi systématique de productions graphiques en appui du raisonnement mobilisé.

#### **IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission**

##### **• Déroulement de l'épreuve.**

L'épreuve permet « de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et d'apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète » (arrêté du 11 février 2021, publié au JORF du 16 février 2021). Si le dossier en lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, il doit être constitué avec le plus grand soin.

Les candidats disposent de trente minutes de préparation pour aborder le sujet proposé par le jury en vue de la deuxième partie de l'oral (voir ci-après des exemples de sujets,). L'épreuve se décompose en deux moments, comme rappelé de manière détaillée ci-dessus :

- une présentation par le candidat du dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange avec le jury. Ce dossier est constitué par le candidat selon le texte de l'arrêté du 11 février 2021.
- une réponse organisée au sujet soumis par le jury, d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange.

##### **• Quelques points de vigilance**

Le jury du concours interne national à affectation locale à Mayotte attend une bonne connaissance des programmes du secondaire en histoire-géographie. Ces programmes ont déjà guidé la rédaction d'une partie du dossier de RAEP. Ils doivent pouvoir être mobilisés par les candidats de manière pertinente au moment de l'oral et pendant les moments d'échange avec le jury.

Le jury du concours attire l'attention des candidats sur un certain nombre de points de vigilance. Les programmes des cycles 3 et 4 depuis la rentrée 2020 comportent des modifications visant à renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable – BOEN numéro 31 du 30 juillet 2020. En géographie, l'accent est mis sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Il est également indispensable que les candidats connaissent les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire géographie dans les départements et régions d'outre-mer – BOEN numéro 11 du 16/03/2017 et BOEN numéro 30 du 23 juillet 2020.

L'oral permet de vérifier si des candidats cumulant plusieurs années d'expérience professionnelle sont capables de décliner des objectifs d'apprentissage, une problématisation et d'indiquer précisément les compétences et les sous-compétences mises en œuvre. Pendant l'oral, une majorité de candidats montre des faiblesses persistantes : les candidats ont des difficultés à extraire de leur parcours des compétences significatives de leur professionnalité. De même, ils sont en mesure de nommer la compétence mais ne sont pas toujours capables de montrer comment, avec des élèves, ils peuvent approfondir leur approche didactique en alignant les connaissances mobilisées, les objectifs d'apprentissages et leur problématisation avec une déclinaison très fine des sous-compétences. Un travail didactique rigoureux mené tout au long de l'année dans les préparations des séquences/séances mais aussi en classe, complété par des échanges avec des collègues d'autres niveaux et les formateurs académiques, fait partie de la préparation au concours interne. Une approche de la mise en œuvre des programmes de lycée par les candidats fait partie du bagage didactique indispensable. Ceux-ci doivent s'approprier les capacités, les découpages chronologiques et spatiaux mais aussi les grandes problématiques structurantes des nouveaux programmes du lycée général et du lycée technologique.

## ● Remarques et conseils

### **Présentation du dossier de RAEP**

Le jury recommande aux futurs candidats d'élaborer leur dossier au plus tôt dans l'année de préparation, sans attendre les résultats de l'admissibilité puis de s'en munir le jour de la passation de l'entretien. Ce dossier est une réalisation personnelle du candidat et non une production contenant des passages dont il ne serait pas l'auteur et dont il ne citerait pas les références. Le jury a pu déceler lors des échanges un manque d'appropriation d'informations scientifiques, didactiques et pédagogiques présentes dans le dossier et mise en avant comme le produit d'une réflexion personnelle.

En outre, durant les 10 minutes de présentation du dossier de RAEP, le candidat doit être attentif à faire émerger de ses expériences des compétences transférables dans l'exercice du métier d'enseignant. Il doit également convaincre le jury de sa capacité à s'engager dans une posture professionnelle et réflexive. Le candidat prendra soin de ne pas faire un récit linéaire, sans recul, de la première partie du dossier. Ainsi, certains candidats évoquent en détail leur cursus d'études sans faire le lien avec le Référentiel de Compétences des Métiers du Professorat et de l'Éducation (BOEN du 25 juillet 2013). Par exemple, devant le jury, une expérience d'animation ne peut être simplement évoquée pour elle-même mais au contraire pour valoriser des compétences transférables en situation d'enseignement. Il en va de même pour toutes les autres expériences professionnelles des candidats.

La présentation de la réalisation pédagogique ne doit pas être l'occasion d'un exposé scientifique découplé de la mise en œuvre en classe. Le jury conseille aux candidats de bien veiller à s'appuyer sur le travail réel dans les classes afin de présenter des exemples vécus avec les élèves et de valoriser une réflexion issue de ces expériences. Il est important, en particulier, que le candidat soit en mesure d'expliquer au jury l'articulation des activités proposées aux élèves et des modalités d'évaluation. Il doit également être en capacité d'explicitier par des exemples ou situations concrètes les démarches professionnelles qu'il déclare mener et surtout pourquoi il les a précisément choisies. Les annexes au dossier, quand elles sont présentes, peuvent être utilement employées au cours de l'exposé afin d'étayer la démonstration. Cependant le jury attire l'attention des candidats sur des annexes parfois trop nombreuses et dont la pertinence n'est pas toujours démontrée par le candidat ni dans la construction globale du dossier ni lors des échanges à l'oral. Il serait judicieux que ces annexes soient plus réfléchies, et davantage reliées explicitement aux propos développés dans le RAEP.

### **Seconde partie de l'oral : réponse au sujet**

La réponse au sujet, ce dernier étant toujours formulé de manière interrogative, exige une bonne analyse de l'intitulé afin d'éviter les développements sans fondement. L'exposé gagnera à être structuré autour d'un plan clairement annoncé par le candidat au début de sa prise de parole ; à faire référence aux textes réglementaires comme aux ressources scientifiques usuelles des enseignants d'histoire et de géographie ; à être encadré par une introduction et une conclusion pertinentes.

Le propos doit rester dans la mesure du possible là encore au plus près de l'expérience professionnelle du candidat, qui pourra faire des références à ses expériences passées, aux dispositifs et projets éducatifs qu'il connaît ainsi qu'aux partenaires sollicités. Il doit assurément démontrer ses qualités réflexives, notamment concernant ses choix pédagogiques et la mobilisation d'un raisonnement spécifique lié à nos disciplines l'histoire et la géographie, parfois absentes de certaines prestations. La maîtrise de savoirs et de savoir-faire, la capacité à mobiliser et définir les concepts-clé des programmes comme des outils de construction des leçons a fait défaut à certains candidats.

### **Les moments d'échange avec le jury**

Au cours de ces deux fois vingt minutes, la capacité des candidats à prendre en compte les attentes du jury et à proposer des réponses concises et précises est fortement appréciée. Les questions du jury sont l'occasion de préciser certains points de l'exposé et d'élargir les perspectives scientifiques et pédagogiques. Pendant ces temps d'échange, les candidats doivent rester pleinement investis, concentrés et ouverts aux échanges. Le jury a apprécié la posture de nombreux candidats. Le manque d'écoute et d'ouverture est resté très exceptionnel. Cependant le jury déplore la fragilité des connaissances scientifiques de nombreux candidats qui ne sont pas en mesure de mobiliser facilement des définitions de notions centrales (génocide, nation, risque, transition, laïcité...), des auteurs incontournables tant en histoire qu'en géographie. De même dans l'approche des candidats, la laïcité est trop souvent réduite à une liste d'interdits parfois contraire aux libertés sous-tendues par

ce principe. La bonne connaissance des adaptations des programmes d'histoire-géographie à Mayotte par une majorité des candidats a été également appréciée.

● **Exemples de sujets donnés lors de la session 2023**

- Comment enseigner « L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815) » en classe de Première technologique à Mayotte ?
- Quelle place accorder au paysage dans l'enseignement du programme de géographie en classe de sixième à Mayotte ?
- Comment enseigner les génocides en classe de Troisième en Histoire à Mayotte ?
- Comment enseigner les risques en classe de Cinquième à Mayotte ?
- Comment enseigner la question de l'esclavage en Histoire en classe de Seconde à Mayotte ?